

Réf dossier : 2828  
N° ordre de passage : 32  
N° annuel : C2018\_0350

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018**

**Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme : approbation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelle procédure d'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a été approuvé le 15 décembre 2011, mis à jour les 3 septembre 2013, 11 juin 2015, 21 février 2017, 9 août 2017, 16 août 2017 et 20 décembre 2017, modifié le 11 décembre 2014, modifié de façon simplifiée les 20 février 2014, 19 mai 2016 et 29 mai 2017, mis en compatibilité par déclaration d'utilité publique le 11 juillet 2016 et le 14 novembre 2017 et mis en compatibilité par déclaration de projet le 29 mai 2017.

Par courrier du 15 décembre 2017, la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray a sollicité la Métropole Rouen Normandie pour qu'une procédure de modification de son PLU soit engagée.

Par arrêté du Président de la Métropole Rouen Normandie en date du 3 janvier 2018, une procédure de modification simplifiée n° 4 a été engagée afin de faire évoluer le règlement écrit du sous-secteur 1AUh1 de la zone 1AU en vue de permettre la construction d'un Institut Médico Educatif (IME), projet de l'association Sésame Autisme Normandie.

Les modalités de mise à disposition du public ont été définies lors du Conseil métropolitain du 23 mars 2016.

La mise à disposition s'est déroulée du 20 mars au 20 avril 2018 à la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray et au siège de la Métropole Rouen Normandie.

Le dossier de mise à disposition ainsi qu'un registre ont été tenus à disposition du public afin que chacun puisse y consigner ses observations, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

L'avis annonçant la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n° 4 a été inséré dans le journal le « Paris Normandie » le 6 mars 2018 et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'en Mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray du 6 mars au 20 avril 2018.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur le site de la Métropole avec la possibilité de laisser des remarques auprès du responsable de projet. Le dossier de modification

simplifiée était également disponible sur le site internet de la Métropole

Deux des personnes publiques associées consultées conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme ont répondu par courrier.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole (CCI) a émis un avis favorable par courrier du 15 mars 2018 tout en émettant quelques observations.

Les remarques de la CCI ont été prises en considération et les informations manquantes ont été insérées dans la notice explicative (précision sur l'accès de l'IME, préservation en partie du mur d'enceinte de l'hôpital, l'espace à usage de jardin potager déplacé).

Ce projet n'ayant pas d'impact sur l'activité agricole, la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime a émis un avis favorable au projet par courrier du 20 mars 2018.

En l'absence d'autres observations formulées sur les registres et compte tenu des avis favorables des personnes publiques associées, il est dressé un bilan de la concertation à l'issue de la période de mise à disposition.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray complété des remarques formulées lors de la concertation.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification de PLU et de l'exposé des motifs,

Vu le courrier de saisine de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray en date du 15 décembre 2017 sollicitant la Métropole Rouen Normandie pour une modification simplifiée de son document d'urbanisme,

Vu le bilan de la mise à disposition dressé ci-dessus,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray concerne uniquement une adaptation du règlement écrit du sous-secteur 1AUh1 de la zone 1AU afin

de permettre le projet de l'association Sésame Autisme Normandie,

- que le projet de modification simplifiée n° 4 a été notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'à Monsieur le Maire de la commune en date du 20 février 2018,
- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil métropolitain du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 4 du PLU a été mis à disposition du public du 20 mars au 20 avril 2018 dans les conditions permettant au public de formuler ses observations,
- qu'aucune observation n'a été relevée dans les registres,
- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucun ajustement du projet présenté, excepté des précisions apportées dans la notice explicative,

**Décide :**

- après la présentation du bilan, d'approuver la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray telle qu'annexée à la présente délibération,

**Précise que :**

- conformément aux articles L 153-23 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray, ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de la Seine Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs,
- la présente délibération sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray et sera transmise, avec le dossier approuvé, aux personnes publiques associées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2018

Reçu en préfecture le 03/07/2018

Affiché le



ID : 076-200023414-20180625-C2018\_0350-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 25 JUIN 2018

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20 h 05, M. BARON (Freneuse) à partir de 18 h 19, M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20 h 45, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 12, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) à partir de 18 h 09 et jusqu'à 20 h 30, M. CHABERT (Rouen) à partir de 18 h 14 et jusqu'à 20 h 32, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 20 h, M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18 h 08 et jusqu'à 19 h, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DESCHAMPS (Rouen) jusqu'à 19 h 59, M. DUBOC (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 38 et jusqu'à 20 h 43, Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 18, M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18 h 06, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 09, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN jusqu'à 20 h (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h 27, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 19 h 05, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 06, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) à partir de 18 h 07, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 05, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville) à partir de 18 h 06 et jusqu'à 20 h 09, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 19 h 30, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 10, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 19 h 08, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville),

M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), M. THORP (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 20 h 30, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) jusqu'à 21 h 09, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

### **Etaient représentés :**

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme BARRIS, Mme BALLUET (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 20 h 05, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. DUBOC, Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme TOCQUEVILLE, Mme BOURGET (Houpeville) par Mme PIGNAT, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LABBE, Mme BUREL M. (Cléon) par Mme TOUTAIN jusqu'à 21 h 09, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, M. CHABERT par M. RENARD à partir de 20 h 32, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par Mme GOUJON à partir de 20 h 30, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DELALANDRE par M. DEMAZURE à partir de 19 h, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. ANQUETIN, M. DUCABLE (Isneauville) par M. HOUBRON, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE jusqu'à 20 h 45, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, Mme GOUJON par M. OBIN jusqu'à 19 h 18, M. GRENIER (Le Houlme) par M. GUILLOT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F., Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), par Mme FLAVIGNY, M. JAOUEN (La Londe) par M. BARON à partir de 18 h 19, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. CHARTIER, M. LAUREAU par M. BELLANGER à partir de 19 h 27, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme KREBILL, M. MARTINE (Malaunay) par M. GLARAN, Mme MASURIER (Maromme) par M. LAMIRAY, Mme MILLET (Rouen) par M. MOREAU, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE à partir de 19 h 30, M. OVIDE (Cléon) par M. MERABET, M. PENNELLE (Rouen) par M. GOURY jusqu'à de 19 h 08, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, Mme RAMBAUD (Rouen) par M. ROBERT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. LANGLOIS, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

### **Etaient absents :**

Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BURES (Rouen), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen),